

(tous les montants sont en dollars américains, à moins d'indication contraire)

1) Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

Gildan annonce des produits et un bénéfice dilué par action ajusté¹ records pour le troisième trimestre et actualise ses prévisions pour l'exercice 2024 complet

- Ventes nettes de 891 millions de dollars pour le troisième trimestre, un record pour un troisième trimestre, et en hausse de 2,4 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent
- Marge opérationnelle de 21,7 % et marge opérationnelle ajustée¹ de 22,4 %
- Bénéfice dilué par action conforme aux PCGR de 0,82 \$. Bénéfice dilué par action ajusté¹ de 0,85 \$, un record pour un troisième trimestre
- Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de 178 millions de dollars et flux de trésorerie disponibles¹ de 149 millions de dollars
- Montant trimestriel record de 404 millions de dollars retourné aux actionnaires par voie de dividendes et de rachats d'actions
- La Société actualise ses prévisions pour l'exercice 2024 complet

Montréal, le jeudi 31 octobre 2024 – Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (TSX et NYSE : GIL) annonce aujourd'hui ses résultats pour le troisième trimestre clos le 29 septembre 2024. La Société actualise également ses prévisions pour l'exercice 2024.

« La stratégie de croissance durable de Gildan donne clairement des résultats, comme en témoignent nos ventes records du troisième trimestre, ainsi que la forte croissance de 6 % des ventes nettes de vêtements de sport. En continuant à exécuter avec succès nos trois piliers stratégiques – expansion de la capacité, innovation et ESG –, nous renforçons notre position concurrentielle et, par la même occasion, stimulons la croissance du chiffre d'affaires et améliorons la rentabilité. Nous demeurons profondément engagés dans la création de valeur à long terme pour nos parties prenantes et nous sommes enthousiasmés par les opportunités que l'avenir nous réserve », a déclaré Glenn J. Chamandy, président et chef de la direction de Gildan.

Résultats opérationnels du troisième trimestre de 2024

Les ventes nettes se sont établies à 891 millions de dollars, en hausse de 2,4 % par rapport au troisième trimestre de l'exercice précédent, ce qui se situe à l'extrémité supérieure des prévisions déjà communiquées de croissance stable ou dans le bas d'une fourchette à un seul chiffre. Les ventes de vêtements de sport ont atteint 788 millions de dollars, en hausse de 6 %, du fait de l'augmentation des volumes de ventes reflétant les tendances positives dans les points de vente pour la catégorie des vêtements de sport dans l'ensemble des réseaux en Amérique du Nord. Nous continuons d'observer des gains de parts de marché dans les principales catégories de croissance, ainsi qu'une réaction favorable du marché à nos nouveaux produits récemment lancés, qui présentent des innovations clés, notamment notre nouvelle technologie de coton doux. En outre, la croissance de nos clients des comptes nationaux s'est maintenue, soutenue par notre solide positionnement concurrentiel global, alors que nous continuons de bénéficier des changements récents dans le secteur. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par une gamme de produits moins avantageuse, en partie du fait de la baisse des ventes de vêtements molletonnés comparativement aux résultats vigoureux obtenus un an plus tôt, qui étaient largement attribuables à des écarts temporaires que nous avions anticipés. Les ventes sur les marchés internationaux ont augmenté de 20 % d'un exercice à l'autre. En plus de l'accroissement des ventes d'un exercice à l'autre sur certains marchés internationaux, les distributeurs ont reconstitué leurs stocks à partir de niveaux sous-optimaux, aidés par notre capacité à mieux desservir ce marché grâce à l'accélération de la production de notre usine au Bangladesh. Par ailleurs, les ventes d'articles chaussants et de sous-vêtements ont atteint 103 millions de

dollars, en baisse de 18 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, comme prévu, en raison principalement de l'élimination progressive de la marque Under Armour et, dans une moindre mesure, en raison de la gamme de produits moins avantageuse et de la poursuite du ralentissement généralisé du marché dans la catégorie des sous-vêtements. Si l'on exclut l'incidence de l'élimination progressive de la marque Under Armour, les ventes dans la catégorie des articles chaussants et des sous-vêtements auraient enregistré une hausse d'un exercice à l'autre située dans le bas d'une fourchette à deux chiffres, alors que les ventes consolidées auraient affiché une hausse située dans le haut d'une fourchette à un seul chiffre au troisième trimestre.

La Société a dégagé un bénéfice brut de 278 millions de dollars, ou 31,2 % des ventes nettes, comparativement à 239 millions de dollars, ou 27,5 % des ventes nettes, pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente une amélioration de 370 points de base essentiellement attribuable à la baisse des coûts des matières premières et des intrants utilisés dans la fabrication.

Les charges de vente et charges générales et administratives de 84 millions de dollars comprennent des charges reportées de 6 millions de dollars liées à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. En excluant ces charges, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées¹ ont diminué de 5 % pour s'établir à 78 millions de dollars, ou 8,8 % des ventes nettes, contre 82 millions de dollars, ou 9,5 % des ventes nettes, pour la période correspondante de l'exercice précédent. La réduction d'un exercice à l'autre reflète l'incidence favorable du crédit pour l'emploi adopté par la Barbade.

La Société a dégagé un bénéfice opérationnel de 193 millions de dollars, ou 21,7 % des ventes nettes, compte tenu de l'incidence négative des dépenses liées à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes, comparativement à 155 millions de dollars, ou 17,8 % des ventes nettes, pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice opérationnel ajusté¹ s'est chiffré à 200 millions de dollars, ou 22,4 % des ventes nettes, ce qui est conforme aux prévisions communiquées et en hausse de 43 millions de dollars, ou 430 points de base, par rapport à un an plus tôt.

Les charges financières nettes de 30 millions de dollars ont augmenté de 10 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse des taux d'intérêt et des niveaux d'emprunt. Reflétant l'incidence de l'entrée en vigueur de l'impôt minimum mondial au Canada et à la Barbade, le taux d'imposition effectif ajusté¹ de la Société pour le trimestre a été de 18,7 %, contre 5,1 % un an plus tôt, ce qui porte le taux d'imposition effectif ajusté depuis le début de l'exercice à environ 18,5 %. Compte tenu de l'incidence favorable d'une diminution de la base des actions en circulation, le bénéfice dilué par action conforme aux PCGR a atteint 0,82 \$, en hausse de 12 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, alors que le bénéfice dilué par action ajusté¹ s'est chiffré à 0,85 \$, comparativement à 0,74 \$ un an plus tôt, ce qui représente une hausse de 15 % d'un exercice à l'autre.

Les entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles ont totalisé 178 millions de dollars et, compte tenu des dépenses d'investissement de 30 millions de dollars, la Société a dégagé des flux de trésorerie disponibles¹ de 149 millions de dollars. La Société a poursuivi la mise à exécution de ses priorités en matière d'affectation des capitaux au cours du trimestre en retournant aux actionnaires un montant trimestriel record de 404 millions de dollars, y compris les dividendes, et en rachetant 8,8 millions d'actions dans le cadre de notre programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Nous avons clos le troisième trimestre avec une dette nette¹ de 1 507 millions de dollars et un ratio de levier financier de la dette nette équivalant à 1,9 fois le BAIIA ajusté¹ des douze derniers mois consécutifs, ce qui s'inscrit tout à fait dans les limites de nos niveaux d'endettement ciblés.

Résultats opérationnels depuis le début de l'exercice

Les ventes nettes pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024 se sont élevées à 2 449 millions de dollars, en hausse de 1,5 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Dans la catégorie des vêtements de sport, nous avons généré des ventes de 2 117 millions de dollars, en hausse de 93 millions de dollars, ou 5 %, du fait de l'augmentation des expéditions, reflétant les tendances positives dans les points de vente en Amérique du Nord et la forte croissance observée au niveau des comptes nationaux, légèrement contrebalancée par des prix de vente nets moins élevés. Les ventes sur les marchés internationaux, de 188 millions de dollars, sont de 9 % supérieures à celles de la même période de l'exercice précédent, traduisant la stabilisation de la demande et une certaine reprise dans les points de vente. Dans la catégorie des articles chaussants et des sous-vêtements, les ventes ont diminué de 15 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant principalement l'élimination progressive de la marque Under Armour, une gamme de produits moins avantageuse et le ralentissement généralisé du marché dans la catégorie des sous-vêtements. En excluant l'incidence de l'élimination progressive d'Under Armour, les ventes dans la

catégorie des articles chaussants et des sous-vêtements, ainsi que les ventes consolidées, auraient enregistré une hausse d'un exercice à l'autre située au milieu d'une fourchette à un seul chiffre.

La Société a dégagé un bénéfice brut de 751 millions de dollars, en hausse de 107 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, attribuable à l'augmentation des ventes et de la marge brute. La marge brute de 30,7 % a augmenté de 400 points de base d'un exercice à l'autre, principalement en raison de la baisse des coûts des matières premières et des intrants utilisés dans la fabrication, contrebalancée en partie par des prix de vente nets légèrement inférieurs.

Les charges de vente et charges générales et administratives se sont élevées à 312 millions de dollars, en hausse de 70 millions de dollars par rapport à leur niveau un an plus tôt. Cette augmentation est principalement attribuable aux charges liées à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à d'autres questions connexes, qui ont totalisé 82 millions de dollars. En excluant ces charges, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées¹ se sont chiffrées à 230 millions de dollars, ou 9,4 % des ventes nettes, contre 10,0 % des ventes nettes à l'exercice précédent, reflétant l'incidence favorable du crédit d'impôt pour l'emploi adopté au deuxième trimestre à la Barbade.

La Société a dégagé un bénéfice opérationnel de 439 millions de dollars, ou 17,9 % des ventes nettes, qui rend compte de l'incidence négative des charges liées à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à d'autres questions connexes. En comparaison, le bénéfice opérationnel s'établissait à 466 millions de dollars, ou 19,3 % des ventes nettes, à la période correspondante de l'exercice précédent, laquelle tenait compte de l'incidence favorable du profit net sur l'assurance de 77 millions de dollars et du profit de 25 millions de dollars sur la cession-bail d'une de nos installations de distribution aux États-Unis, contrebalancée en partie par des coûts de restructuration de 35 millions de dollars. En excluant ces éléments ainsi que les charges liées à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à d'autres questions connexes, le bénéfice opérationnel ajusté¹ a atteint 521 millions de dollars, ou 21,3 % des ventes nettes, en hausse de 122 millions de dollars ou de 480 points de base par rapport à l'exercice précédent.

Les charges financières nettes de 77 millions de dollars ont augmenté de 19 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des taux d'intérêt et des niveaux d'emprunt. Comme nous en avons fait part au deuxième trimestre, la charge d'impôt sur le résultat a été nettement plus élevée comparativement à l'exercice précédent, en raison de l'entrée en vigueur de l'impôt minimum mondial au Canada et à la Barbade. Les entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles ont totalisé 291 millions de dollars, comparativement à 308 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Compte tenu des dépenses d'investissement de 110 millions de dollars, la Société a dégagé des flux de trésorerie disponibles¹ d'environ 182 millions de dollars, contre 188 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Mettant à exécution les priorités en matière d'affectation des capitaux, nous avons retourné aux actionnaires un total de 643 millions de dollars incluant les dividendes et les rachats d'actions. Traduisant l'incidence favorable d'une diminution de la base des actions en circulation, le bénéfice dilué par action conforme aux PCGR et le bénéfice dilué par action ajusté¹ se sont respectivement élevés à 1,62 \$ et à 2,18 \$, contre un bénéfice dilué par action conforme aux PCGR et un bénéfice dilué par action ajusté¹ de 2,14 \$ et de 1,82 \$, respectivement, à l'exercice précédent.

Perspectives pour 2024

Forts de notre modèle verticalement intégré, de notre excellence opérationnelle éprouvée et de notre détermination inébranlable à mettre à exécution notre stratégie de croissance durable, nous sommes confiants dans notre capacité à réaliser nos prévisions pour l'exercice 2024 complet et, de façon plus générale, nos objectifs sur trois ans communiqués plus tôt cette année. Plus particulièrement, nous demeurons satisfaits de notre performance à ce jour cette année, malgré un contexte macroéconomique quelque peu mitigé, caractérisé par la faiblesse de certains marchés finaux de la vente au détail. Alors que nous entrons dans le dernier trimestre de l'exercice, notre fourchette de prévisions pour l'exercice 2024 complet se précise davantage.

Par conséquent, pour 2024, nous nous attendons à ce qui suit :

- Hausse dans le bas d'une fourchette à un seul chiffre de la croissance des produits pour l'exercice complet, comparativement à nos prévisions précédentes de stabilité ou de hausse dans le bas d'une fourchette à un seul chiffre. Nos prévisions concernant les produits tiennent compte de l'expiration du contrat de licence pour chaussettes avec Under Armour, le 31 mars 2024, qui a eu une incidence minimale sur notre profitabilité. En excluant l'incidence de ce contrat, la croissance des produits pour l'exercice 2024 complet se serait située au milieu d'une fourchette à un seul chiffre;

- Marge opérationnelle ajustée¹ dépassant légèrement 21 %, comparativement à nos prévisions précédentes de léger dépassement de l'extrémité supérieure de la fourchette cible de 18 % à 20 % pour 2024;
- Dépenses d'investissement représentant environ 5 % des ventes nettes, ce qui correspond aux prévisions précédentes;
- Bénéfice dilué par action ajusté¹ dans une fourchette de 2,97 \$ à 3,02 \$, soit une hausse notable comprise entre 15,5 % et 17,5 % d'un exercice à l'autre, comparativement à nos prévisions précédentes de 2,92 \$ à 3,07 \$;
- Flux de trésorerie disponibles¹ toujours supérieurs à ceux de 2023 selon les prévisions, grâce à une plus grande rentabilité, à des investissements dans le fonds de roulement moindres et à des dépenses d'investissement moins élevées qu'en 2023.

Les hypothèses qui sous-tendent nos prévisions pour 2024 sont notamment les suivantes :

- La poursuite de l'amélioration dans les points de vente jusqu'à la fin du dernier trimestre de 2024, ainsi que les opportunités de croissance dans tous nos réseaux.
- L'incidence toujours favorable du crédit d'impôt remboursable pour l'emploi récemment adopté par la Barbade, où se trouve le siège de nos activités de ventes et de commercialisation. Entré en application au deuxième trimestre, ce crédit est rétroactif au 1^{er} janvier 2024 et il est imputé aux charges de vente et charges générales et administratives.
- L'incidence estimée de l'impôt minimum mondial récemment mis en œuvre au Canada et à la Barbade sur notre taux d'impôt effectif, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024. Le taux d'impôt effectif ajusté¹ de la Société devrait être d'environ 18 % pour l'exercice complet.
- La poursuite des rachats d'actions dans le cadre de notre programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, étant donné la vigueur de notre bilan, nos solides flux de trésorerie disponibles prévus et notre cadre de levier financier ciblant un ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté¹ de 1,5x à 2,5x.

ESG

La Société a récemment été choisie parmi les entreprises les plus responsables du Canada par Newsweek. Dans l'édition inaugurale de ce palmarès, Newsweek, en partenariat avec Statista, a reconnu 150 entreprises sélectionnées parmi les 700 plus grandes sociétés fermées et ouvertes du Canada, dans 13 secteurs d'activité, pour leur engagement envers des pratiques responsables. Gildan est arrivée 14^e au classement général et a obtenu la première place dans le secteur du commerce de détail et des biens de consommation, une réalisation qui témoigne de notre engagement fondamental en matière d'ESG.

Déclaration du dividende trimestriel

Le conseil d'administration a déclaré un dividende en trésorerie de 0,205 \$ par action, qui sera versé le 16 décembre 2024 aux actionnaires inscrits en date du 21 novembre 2024. Ce dividende est un « dividende admissible » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute autre législation provinciale applicable se rapportant aux dividendes admissibles.

Renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Au cours du troisième trimestre, la Société a procédé à un rachat d'actions dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités se terminant le 8 août 2024 et, à la suite du renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ayant pris effet le 9 août 2024, la Société a continué à racheter des actions aux termes de cette dernière. Un total de 8 830 265 actions ordinaires ont été rachetées aux fins d'annulation au cours du troisième trimestre pour un coût total d'environ 372 millions de dollars.

La direction de Gildan et le conseil d'administration sont d'avis que le rachat d'actions ordinaires constitue une utilisation appropriée des ressources financières de Gildan et que le rachat d'actions aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités n'empêchera pas Gildan de continuer à viser une croissance interne et à rechercher des acquisitions complémentaires.

Données sur les actions en circulation

En date du 25 octobre 2024, 154 422 137 actions ordinaires étaient émises et en circulation, tandis que 282 737 options sur actions et 42 289 unités d'actions incessibles dilutives (les « UAI visant des actions nouvelles ») étaient en circulation. Chaque option sur actions confère au porteur le droit d'acheter, à un prix d'exercice prédéterminé, une

action ordinaire à la fin de la période d'acquisition des droits. Chaque UAI visant des actions nouvelles confère au porteur le droit de recevoir une action ordinaire nouvelle à la fin de la période d'acquisition des droits, sans qu'aucune contrepartie monétaire ne soit versée à la Société.

Information sur la conférence téléphonique

Les Vêtements de Sport Gildan tiendra une conférence téléphonique aujourd'hui à 8 h 30, HE, pour présenter ses résultats du troisième trimestre de 2024. Pour accéder à la conférence téléphonique, composez le (800) 715-9871 (Canada et États-Unis) ou le (646) 307-1963 (international), suivi du code 7966565#. Une retransmission sera disponible pendant 7 jours à compter de 12 h 30, HE, en composant le (800) 770-2030 (Canada et États-Unis) ou le (609) 800-9909 (international), suivi du même code. Une webdiffusion audio en direct, ainsi qu'une rediffusion de la conférence téléphonique sera disponible au lien suivant : [Webdiffusion audio du troisième trimestre de 2024 de Gildan](#).

Le présent communiqué doit être lu en parallèle avec le rapport de gestion de Gildan et ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 29 septembre 2024 et pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes à cette date, qui seront déposés par Gildan auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et qui seront disponibles sur le site Web corporatif de Gildan.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement peuvent exister entre les états financiers consolidés résumés et les tableaux sommaires qui se trouvent dans le présent communiqué de presse.

Information financière supplémentaire

DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES (NON AUDITÉES)

<i>(en millions de dollars, sauf les montants par action ou à moins d'indication contraire)</i>	T3 2024	T3 2023	Variation (%)	Cumul annuel en 2024	Cumul annuel en 2023	Variation (%)
Ventes nettes	891,1	869,9	2,4 %	2 449,1	2 413,2	1,5 %
Bénéfice brut	277,6	239,2	16,1 %	750,7	643,5	16,7 %
Bénéfice brut ajusté ¹⁾	277,6	239,2	16,1 %	750,7	640,4	17,2 %
Charges de vente et charges générales et administratives	83,6	82,2	1,7 %	312,5	242,1	29,1 %
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées ¹⁾	78,1	82,2	(5,0) %	230,2	242,1	(4,9) %
Profit sur une cession-bail	—	—	n. s.	—	(25,0)	n. s.
Profits nets sur l'assurance	—	—	n. s.	—	(74,2)	n. s.
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	1,1	2,0	(45,0) %	(1,0)	34,9	n. s.
Bénéfice opérationnel	192,9	155,0	24,5 %	439,3	465,7	(5,7) %
Bénéfice opérationnel ajusté ¹⁾	199,5	157,0	27,1 %	520,6	398,3	30,7 %
BAlIA ajusté ¹⁾	236,1	188,3	25,4 %	625,4	489,2	27,8 %
Charges financières	30,2	20,7	45,6 %	77,2	58,4	32,1 %
Charge d'impôt sur le résultat	31,3	6,9	n. s.	93,5	27,0	n. s.
Charge d'impôt sur le résultat ajustée ¹⁾	31,6	6,9	n. s.	81,8	16,5	n. s.
Bénéfice net	131,5	127,4	3,2 %	268,5	380,3	(29,4) %
Bénéfice net ajusté ¹⁾	137,8	129,4	6,5 %	361,5	323,4	11,8 %
Bénéfice de base par action	0,82	0,73	12,3 %	1,62	2,14	(24,3) %
Bénéfice dilué par action	0,82	0,73	12,3 %	1,62	2,14	(24,3) %
Bénéfice dilué par action ajusté ¹⁾	0,85	0,74	14,9 %	2,18	1,82	19,8 %
Marge brute ²⁾	31,2 %	27,5 %	3,7 pp	30,7 %	26,7 %	4,0 pp
Marge brute ajustée ¹⁾	31,2 %	27,5 %	3,7 pp	30,7 %	26,5 %	4,2 pp
Charges de vente et charges générales et administratives en pourcentage des ventes nettes ³⁾	9,4 %	9,5 %	(0,1) pp	12,8 %	10,0 %	2,8 pp
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes ¹⁾	8,8 %	9,5 %	(0,7) pp	9,4 %	10,0 %	(0,6) pp
Marge opérationnelle ⁴⁾	21,7 %	17,8 %	3,9 pp	17,9 %	19,3 %	(1,4) pp
Marge opérationnelle ajustée ¹⁾	22,4 %	18,1 %	4,3 pp	21,3 %	16,5 %	4,8 pp
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	178,2	305,1	(41,6) %	290,9	307,5	(5,4) %
Dépenses d'investissement	(29,5)	(42,5)	(30,5) %	(109,8)	(172,4)	(36,3) %
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾	148,9	264,6	(43,7) %	181,6	188,4	(3,6) %

<i>Au</i> <i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	29 septembre 2024	31 décembre 2023
Stocks	1 096,7	1 089,4
Créances clients	612,9	412,5
Dettes nette ¹⁾	1 506,9	993,5
Levier financier de la dette nette ¹⁾	1,9	1,5

1) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

2) La marge brute correspond au bénéfice brut divisé par les ventes nettes.

3) Les charges de vente et charges générales et administratives exprimées en pourcentage des ventes nettes correspondent aux charges de vente et charges générales et administratives divisées par les ventes nettes.

4) La marge opérationnelle correspond au bénéfice opérationnel divisé par les ventes nettes.

n. s. = non significatif

VENTILATION DES PRODUITS

Les ventes nettes par principal groupe de produits sont comme suit :

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T3 2024	T3 2023	Variation (%)	Cumul annuel en 2024	Cumul annuel en 2023	Variation (%)
Vêtements de sport	788,3	744,4	5,9 %	2 117,0	2 024,0	4,6 %
Articles chaussants et sous-vêtements	102,8	125,5	(18,1) %	332,1	389,2	(14,7) %
	891,1	869,9	2,4 %	2 449,1	2 413,2	1,5 %

Les ventes nettes ont été réalisées auprès de clients situés dans les régions suivantes :

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T3 2024	T3 2023	Variation (%)	Cumul annuel en 2024	Cumul annuel en 2023	Variation (%)
États-Unis	798,8	787,7	1,4 %	2 180,4	2 158,7	1,0 %
Canada	28,2	28,9	(2,4) %	81,1	82,7	(2,0) %
International	64,1	53,3	20,4 %	187,6	171,8	9,2 %
	891,1	869,9	2,4 %	2 449,1	2 413,2	1,5 %

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET INCIDENCE DE L'IMPÔT MINIMUM MONDIAL

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T3 2024	T3 2023	Cumul annuel en 2024	Cumul annuel en 2023
Charge d'impôt sur le résultat				
Charge d'impôt excluant l'incidence de l'impôt minimum mondial et les autres éléments ci-après	7,4	6,9	18,6	16,5
Incidence de l'impôt minimum mondial	24,2	—	63,3	—
(Recouvrement) charge d'impôt lié aux coûts de restructuration et autres ajustements	(0,3)	—	0,2	10,5
Modifications des taux d'impôt résultant de la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	—	—	11,5	—
Total de la charge d'impôt sur le résultat	31,3	6,9	93,6	27,0
Ajustements pour :				
Recouvrement (charge) d'impôt lié aux coûts de restructuration et autres ajustements	0,3	—	(0,2)	(10,5)
Modifications des taux d'impôt donnant lieu à la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	—	—	(11,5)	—
Charge d'impôt sur le résultat ajustée ³⁾	31,6	6,9	81,9	16,5
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	162,7	134,3	362,0	407,3
Ajustements ¹⁾⁴⁾	6,6	2,0	81,3	(67,4)
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté ³⁾	169,3	136,3	443,3	339,9
Taux d'impôt effectif moyen ²⁾	19,2 %	5,1 %	25,8 %	6,6 %
Taux d'impôt effectif ajusté ³⁾	18,7 %	5,1 %	18,5 %	4,9 %

1) Les ajustements sont décrits dans la rubrique « Certains ajustements des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

2) Le taux d'impôt effectif moyen correspond à la charge d'impôt sur le résultat divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat.

3) La charge d'impôt sur le résultat ajustée et le bénéfice avant l'impôt ajusté sont des mesures financières non conformes aux PCGR, et le taux d'impôt effectif ajusté est un ratio non conforme aux PCGR qui correspond à la charge d'impôt sur le résultat ajustée divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et ratios connexes » du présent communiqué de presse.

4) Les ajustements de 6,6 millions de dollars et de 81,3 millions de dollars pour les périodes de trois mois et de neuf mois close le 29 septembre 2024, respectivement, comprennent les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes, ainsi que les coûts (recouvrements de coûts) de restructuration et autres coûts liés à des acquisitions. Les ajustements pour le trimestre clos le 1^{er} octobre 2023 comprennent 2,0 millions de dollars (perte) liés à des coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions et pour la période de neuf mois close le 1^{er} octobre 2023, ils comprennent 67,4 millions de dollars (profit) qui incluent des profits nets sur l'assurance de 77,3 millions de dollars et un profit avant impôt de 25 millions de dollars sur une cession-bail, partiellement contrebalancés par des coûts de restructuration et autres coûts connexes aux acquisitions de 34,9 millions de dollars.

L'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat et du taux d'impôt effectif pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, est principalement attribuable à l'incidence de l'adoption de la *Loi de l'impôt minimum mondial* au Canada et de l'adoption à la Barbade de dispositions législatives introduisant certaines mesures fiscales en réponse à la mise en œuvre à l'échelle mondiale du régime de l'impôt minimum mondial du Pilier Deux. Plus précisément, au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, le gouvernement de la Barbade a augmenté son taux national d'impôt des sociétés, applicable à la Société, qui est passé d'une échelle mobile allant de 5,5 % à 1 % à un taux fixe de 9 %, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2024. En outre, la Société est devenue assujettie au régime de l'impôt minimum mondial du Pilier Deux de l'OCDE, à compter du 1^{er} janvier 2024, ce qui se traduit par un impôt complémentaire supplémentaire prélevé sur les filiales de la Société à la

Barbade en vertu de la législation nationale sur l'impôt complémentaire de ce pays. Ensemble, ces développements se sont traduits par un taux d'impôt effectif de 15 % à la Barbade. Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, la Société a constaté une charge d'impôt exigible de 24,2 millions de dollars et de 63,3 millions de dollars, respectivement, liée à l'augmentation du taux d'impôt des sociétés de la Barbade et à l'impôt complémentaire sur le bénéfice de la Société à la Barbade. De plus, la Société a comptabilisé une charge d'impôt différé de néant et de 11,5 millions de dollars pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024 au titre de la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé à la Barbade à la suite de l'augmentation du taux d'impôt des sociétés dans ce pays, qui est passé à 9 %.

Le taux d'impôt effectif ajusté de la Société pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024 était de 18,5 %, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus, ce qui est conforme au taux d'impôt effectif ajusté prévu de la Société pour l'exercice complet.

Mesures financières non conformes aux PCGR et ratios connexes

Le présent communiqué de presse comporte des références à certaines mesures financières non conformes aux PCGR ainsi qu'à certains ratios non conformes aux PCGR décrits ci-après. Ces mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de sens normalisé aux termes des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises. Par conséquent, elles ne doivent pas être considérées de façon isolée ni comme un substitut aux mesures de la performance établies en conformité avec les IFRS. Les modalités et les définitions relatives aux mesures non conformes aux PCGR utilisées dans le présent communiqué et un rapprochement de chacune d'elles avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable figurent ci-dessous.

Certains ajustements des mesures financières non conformes aux PCGR

Comme mentionné ci-dessus, certains des ratios et des mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons excluent la variation provoquée par divers ajustements qui influencent la comparabilité des résultats financiers de la Société et qui pourraient potentiellement fausser l'analyse des tendances relativement à son rendement commercial. Les ajustements qui ont une incidence sur plus d'une mesure financière ou plus d'un ratio financier non conforme aux PCGR sont expliqués ci-après.

Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions

Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions sont composés de coûts directement liés à des activités de sortie importantes, notamment à la fermeture et à la vente d'installations ou à la relocalisation d'activités commerciales, à des changements importants apportés à la structure de gestion, ainsi qu'à des coûts de transaction et de sortie et des coûts d'intégration engagés à la suite d'acquisitions d'entreprises. Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions servent d'ajustement pour calculer le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice net ajusté, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté. Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions se sont établis à 1,1 million de dollars et les recouvrements de coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions, à 1,0 million de dollars, respectivement (coûts de 2,0 millions de dollars et coûts de 34,9 millions de dollars en 2023). Il y a lieu de se reporter à la rubrique 5.5.5 intitulée « Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions » du rapport de gestion intermédiaire pour une analyse détaillée de ces coûts.

Profits nets sur l'assurance

Au cours de l'exercice 2023, la Société a comptabilisé des profits nets sur l'assurance de néant et de 77,3 millions de dollars pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 1^{er} octobre 2023, respectivement, qui se rapportent aux deux ouragans qui ont eu des répercussions sur les activités de la Société en Amérique centrale en novembre 2020. Les profits nets sur l'assurance se rapportent à la comptabilisation des recouvrements d'assurance pour les pertes liées à

l'interruption des activités et des recouvrements d'assurance pour le matériel endommagé, comme suit :

- Les profits sur l'assurance liés aux recouvrements pour les pertes liées à l'interruption des activités pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 1^{er} octobre 2023 se sont élevés à néant et à 74,2 millions de dollars, respectivement, ont été comptabilisés dans les profits sur l'assurance et ont servi d'ajustement pour calculer le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice ajusté avant impôt, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté.
- Les profits nets sur l'assurance se rapportant aux recouvrements pour le matériel endommagé pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 1^{er} octobre 2023 se sont chiffrés à néant et à 3,1 millions de dollars, respectivement, ont été comptabilisés dans le coût des ventes et ont servi d'ajustement pour calculer le bénéfice brut ajusté et la marge brute ajustée, le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté.

Profit sur une cession-bail

Au premier trimestre de 2023, la Société a comptabilisé un profit de 25,0 millions de dollars (15,5 millions de dollars après avoir reflété une charge d'impôt de 9,5 millions de dollars) sur la cession-bail d'un de ses centres de distribution aux États-Unis. L'incidence de ce profit sert d'ajustement pour calculer le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, la charge d'impôt ajustée, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté.

Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à d'autres questions connexes

Le 11 décembre 2023, le conseil d'administration de la Société à ce moment-là (le « conseil précédent ») a congédié le président et chef de la direction de la Société, Glenn Chamandy. À cette date, le conseil précédent a nommé Vince Tyra au poste de président et chef de la direction, et M. Tyra est entré en fonction au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, à compter du 15 janvier 2024. À la suite du congédiement de M. Chamandy, l'actionnaire dissident Browning West et d'autres ont lancé une campagne activiste et une course aux procurations contre le conseil précédent, proposant une nouvelle liste d'administrateurs et demandant la réintégration de M. Chamandy en tant que président et chef de la direction. Au cours du deuxième trimestre de 2024, le 28 avril 2024, avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 28 mai 2024 (l'« assemblée annuelle »), le conseil précédent a annoncé un conseil d'administration renouvelé (le « conseil renouvelé »), entraînant le remplacement immédiat de cinq administrateurs, deux autres administrateurs restant temporairement en poste, mais ne se présentant pas à la réélection lors de l'assemblée annuelle. Le 23 mai 2024, cinq jours avant l'assemblée annuelle, le conseil renouvelé et M. Tyra ont démissionné, de même qu'Arun Bajaj, premier vice-président, chef des ressources humaines et affaires juridiques de la Société. Le conseil renouvelé a nommé les candidats de Browning West au conseil d'administration (le « nouveau conseil »), avec prise d'effet à cette date. Le 24 mai 2024, le nouveau conseil a réintégré M. Chamandy dans ses fonctions de président et chef de la direction. Le 28 mai 2024, le nouveau conseil a été élu par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle. Au cours des dix derniers mois, la Société a engagé des dépenses importantes principalement à la demande du conseil précédent et du conseil renouvelé, notamment : i) des frais juridiques, de communication, de conseil en vote par procuration, financiers et autres frais de conseil liés à la course aux procurations et à des questions connexes et au congédiement et à la réintégration subséquente de M. Chamandy; ii) des frais juridiques, financiers et autres frais de conseil relatifs à un processus d'examen entrepris par le conseil précédent après la réception d'une indication d'intérêt non contraignante confidentielle visant l'acquisition de la Société; iii) des attributions spéciales de maintien en poste pour les cadres supérieurs; iv) des indemnités de départ et de cessation d'emploi pour les cadres sortants; v) des jetons de présence et des primes d'assurance supplémentaires pour les administrateurs. En outre, après l'assemblée annuelle, le Comité de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale a recommandé au nouveau conseil de verser à M. Chamandy (qui n'avait pas reçu d'indemnité de départ à la suite de son congédiement le 11 décembre 2023) une rémunération rétroactive liée à sa réintégration, y compris le rétablissement des attributions fondées sur des actions qui avaient été annulées par le conseil précédent. Le nouveau conseil a approuvé cette recommandation. Compte tenu du fort soutien des actionnaires à sa campagne réussie et du fait que le conseil

renouvelé a démissionné avant l'assemblée annuelle, le Comité de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale a également recommandé au nouveau conseil le remboursement des frais juridiques et autres frais de conseil engagés par Browning West en lien avec la course aux procurations, d'un montant de 9,4 millions de dollars, au deuxième trimestre de 2024.

Le total des coûts liés à ces événements non récurrents (« Coûts liés à la course aux procurations et aux changements au sein de la direction et à des questions connexes ») s'est élevé à 5,5 millions de dollars et à 82,3 millions de dollars, respectivement, pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, comme il est détaillé dans le tableau accompagné des notes de bas de page correspondantes ci-dessous. Ces coûts sont inclus dans les charges de vente et charges générales et administratives. L'incidence des charges ci-dessous sert d'ajustement pour calculer les charges de vente et charges générales et administratives ajustées, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes, le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté.

<i>(en millions de dollars)</i>	T3 2024	T3 2023	Cumul annuel en 2024	Cumul annuel en 2023
Frais de services-conseils en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires ¹⁾	2,5	—	35,8	—
Prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi ²⁾	—	—	21,6	—
Charges de rémunération liées au congédiement de Glenn Chamandy et à sa réintégration subséquente en tant que président et chef de la direction ³⁾	—	—	8,9	—
Coûts supplémentaires liés au conseil précédent et au conseil renouvelé ⁴⁾	1,4	—	8,8	—
Coûts liés à l'évaluation des intérêts externes visant l'acquisition de la Société ⁵⁾	—	—	3,0	—
Attributions spéciales de maintien en poste ⁶⁾	1,6	—	4,2	—
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à d'autres questions	5,5	—	82,3	—

1) Se rapporte aux charges liées aux services-conseils, aux services juridiques et aux autres services ayant trait aux questions touchant les actionnaires. Les charges engagées au cours des périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, d'un montant de 2,5 millions de dollars et de 35,8 millions de dollars, respectivement, comprennent ce qui suit :

- Des frais de conseil, des frais juridiques et d'autres frais et charges liés à la course aux procurations et à des questions connexes de 2,5 millions de dollars et de 26,4 millions de dollars, respectivement, pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024.
- Des charges de néant et de 9,4 millions de dollars, respectivement, pour le remboursement des frais de conseil, des frais juridiques et autres frais engagés par Browning West dans le cadre de la course aux procurations (se reporter à la note 8 c) des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour en savoir plus à ce sujet).

2) Se rapporte au versement de prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi à MM. Tyra et Bajaj conformément aux accords de cessation d'emploi existants approuvés et conclus par le conseil renouvelé dans le cadre de la course aux procurations, juste avant la conclusion de celle-ci en mai 2024. Les paiements en espèces au deuxième trimestre de 2024 au titre des prestations de départ et indemnités de cessation d'emploi ont totalisé 24,4 millions de dollars, dont 15,3 millions de dollars pour M. Tyra et 9,1 millions de dollars pour M. Bajaj. Les charges respectives incluses dans les charges de vente et charges générales et administratives du deuxième trimestre de 2024 s'élèvent à 21,6 millions de dollars (dont 14,1 millions de dollars pour M. Tyra et 7,5 millions de dollars pour M. Bajaj), et

comprennent 12,3 millions de dollars pour l'acquisition accélérée d'attributions fondées sur des actions ainsi que 9,3 millions de dollars pour les autres indemnités de cessation d'emploi versées à ces dirigeants.

3) Les charges de rémunération liées à M. Chamandy comprennent une rémunération rétroactive dans le cadre de sa réintégration par le nouveau conseil et le rétablissement des attributions fondées sur des actions qui avaient été annulées par le conseil précédent. Les charges nettes engagées au cours des périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024 de néant et de 8,9 millions de dollars, respectivement, comprennent :

- une rémunération rétroactive et des sommes à payer au titre des prestations du régime incitatif à court terme de néant et de 1,7 million de dollars, respectivement;
- une charge de rémunération fondée sur des actions au titre des coûts des services passés de néant et de 14,6 millions de dollars, respectivement, liée au rétablissement des attributions au titre du régime incitatif à long terme de 2022 et 2023 de M. Chamandy (pour laquelle une reprise de charge de rémunération d'environ 6 millions de dollars a été comptabilisée au quatrième trimestre de l'exercice 2023);
- des ajustements de néant et de 2,4 millions de dollars, respectivement, de la charge de rémunération fondée sur des actions liés à l'attribution fondée sur des actions au titre du régime incitatif à long terme de 2021 de M. Chamandy, dont les droits ont été acquis en 2024;
- la reprise d'une provision de 9,8 millions de dollars pour indemnités de départ au deuxième trimestre de 2024 (qui avait été constatée au quatrième trimestre de 2023), étant donné que M. Chamandy a renoncé à tout droit à des indemnités de cessation d'emploi dans le cadre de l'attribution d'une rémunération rétroactive et du rétablissement des attributions fondées sur des actions annulées, comme il est mentionné plus haut.

4) La Société a engagé des coûts supplémentaires de 1,4 million de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2024 (8,8 millions de dollars depuis le début de l'exercice) liés au conseil précédent et au conseil renouvelé. Ces charges comprennent des montants de néant et de 4,8 millions de dollars, respectivement, pour la souscription d'une police d'assurance liquidation de sinistre pour les administrateurs et des dirigeants, de 0,2 million de dollars et de 0,6 million de dollars, respectivement, pour les paiements de jetons de présence pour les réunions extraordinaires du conseil et de 1,2 million de dollars et de 3,4 millions de dollars, respectivement, pour l'augmentation de la valeur du passif des unités d'actions différées (« UAD »).

5) Se rapporte aux charges liées aux services-conseils, aux services juridiques et aux autres services ayant trait au processus d'examen annoncé entrepris par le conseil précédent après la réception d'une indication d'intérêt non contraignante confidentielle visant l'acquisition de la Société. La Société a engagé des charges de néant et de 3,0 millions de dollars pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024 à l'égard de cette question.

6) Les charges de rémunération fondée sur des actions relative aux attributions spéciales de maintien en poste, octroyées au premier trimestre de l'exercice 2024, incluent 1,6 million de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2024 et 4,2 millions de dollars depuis le début de l'exercice 2024. À la date d'attribution, ces attributions spéciales de maintien en poste avaient une juste valeur totale de 8,6 millions de dollars. La charge de rémunération fondée sur des actions liée à ces attributions est comptabilisée sur les périodes respectives d'acquisition des droits, les droits pour la plupart des attributions étant initialement acquis à la fin de l'exercice 2024. Dans le cadre du départ de M. Bajaj, un montant de 2,5 millions de dollars de ces attributions lui a été intégralement versé en espèces au cours du deuxième trimestre de 2024 dans le cadre du versement de 9,1 millions de dollars mentionné dans la note 2 ci-dessus.

Bénéfice net ajusté et bénéfice dilué par action ajusté

Le bénéfice net ajusté correspond au bénéfice net avant les coûts de restructuration et les autres coûts connexes à des acquisitions, la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes et la charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat lié à ces éléments. Le bénéfice net ajusté exclut aussi l'impôt sur le résultat lié à la réévaluation de la probabilité de réalisation d'actifs d'impôt différé antérieurement comptabilisés ou décomptabilisés, ainsi que l'impôt sur le résultat découlant de la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé à la suite de modifications des taux d'impôt prévus par la loi dans les pays où nous exerçons nos activités. Le bénéfice dilué par action ajusté correspond au bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation. La Société utilise le bénéfice net ajusté et le bénéfice dilué par action ajusté pour mesurer la performance de son bénéfice net d'une période à l'autre et pour prendre des décisions concernant ses activités en cours, sans tenir compte de la variation liée à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. La Société exclut ces éléments parce qu'ils influencent la comparabilité du bénéfice net et du bénéfice dilué par action et pourraient fausser l'analyse des tendances du bénéfice net relativement à son rendement commercial. La Société estime que la présentation du bénéfice net ajusté et du bénéfice dilué par action ajusté est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par certaines charges et radiations et par certains produits et recouvrements susceptibles de varier d'une période à l'autre. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars, sauf les montants par action)</i>	T3 2024	T3 2023	Cumul annuel en 2024	Cumul annuel en 2023
Bénéfice net	131,5	127,4	268,5	380,3
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	1,1	2,0	(1,0)	34,9
Profits nets sur l'assurance	—	—	—	(77,3)
Profit sur une cession-bail	—	—	—	(25,0)
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	5,5	—	82,3	—
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat lié aux charges de restructuration et à d'autres éléments ci-dessus	(0,3)	—	0,2	10,5
Charge d'impôt liée à la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	—	—	11,5	—
Bénéfice net ajusté	137,8	129,4	361,5	323,4
Bénéfice de base par action	0,82	0,73	1,62	2,14
Bénéfice dilué par action	0,82	0,73	1,62	2,14
Bénéfice dilué par action ajusté ¹⁾	0,85	0,74	2,18	1,82

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation.

Bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, charge d'impôt sur le résultat ajustée et taux d'impôt effectif ajusté

Le taux d'impôt effectif ajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat ajustée divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté. Le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté exclut les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions, la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail et les coûts liés à la course aux procurations, aux changements

au sein de la direction et à des questions connexes. La charge d'impôt sur le résultat ajustée correspond à la charge d'impôt sur le résultat excluant les modifications des taux d'impôt entraînant la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé, l'impôt sur le résultat lié à la réévaluation de la probabilité de réalisation d'actifs d'impôt différé antérieurement comptabilisés ou décomptabilisés, et la charge d'impôt sur le résultat liée aux charges de restructuration et aux autres ajustements avant impôt mentionnés ci-dessus. La Société exclut ces ajustements parce qu'ils influencent la comparabilité de son taux d'impôt effectif. La Société estime que le taux d'impôt effectif ajusté permet de mieux comprendre notre taux d'impôt effectif normalisé et notre performance financière pour la période considérée et aux fins de l'élaboration de ses budgets financiers annuels. La Société est d'avis que le taux d'impôt effectif ajusté est utile aux investisseurs pour évaluer le taux d'impôt effectif futur de la Société, car il permet de déterminer certaines charges et profits avant impôt ainsi que certaines charges et recouvrements d'impôt sur le résultat qui ne devraient pas se reproduire régulièrement (en particulier, les coûts non récurrents tels la course aux procurations et les changements au sein de la direction et les questions connexes encourus au sein de l'entité juridique canadienne de la Société qui ne donne pas lieu à des recouvrements d'impôt, et les changements de taux d'impôt entraînant la réévaluation d'actifs et de passifs d'impôt différé).

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T3 2024	T3 2023	Cumul annuel en 2024	Cumul annuel en 2023
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	162,7	134,3	362,0	407,3
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	1,1	2,0	(1,0)	34,9
Profits nets sur l'assurance	—	—	—	(77,3)
Profit sur une cession-bail	—	—	—	(25,0)
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	5,5	—	82,3	—
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté	169,3	136,3	443,3	339,9
Charge d'impôt sur le résultat	31,3	6,9	93,5	27,0
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Charge d'impôt sur le résultat liée aux charges de restructuration et aux autres ajustements ci-dessus	0,3	—	(0,2)	(10,5)
Modifications des taux d'impôt entraînant la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	—	—	(11,5)	—
Charge d'impôt sur le résultat ajustée	31,6	6,9	81,8	16,5
Taux d'impôt effectif moyen ¹⁾	19,2 %	5,1 %	25,8 %	6,6 %
Taux d'impôt effectif ajusté ²⁾	18,7 %	5,1 %	18,5 %	4,9 %

1) Le taux d'impôt effectif moyen correspond à la charge d'impôt sur le résultat divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat.

2) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond à la charge d'impôt sur le résultat ajustée divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté.

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée

Le bénéfice brut ajusté correspond au bénéfice brut excluant l'incidence des profits nets sur l'assurance à l'exercice 2023. La direction utilise le bénéfice brut ajusté et la marge brute ajustée pour mesurer la performance de la Société au niveau de la marge brute d'une période à l'autre, sans tenir compte des variations liées à l'incidence de l'élément décrit ci-dessus. La Société exclut cet élément parce qu'il influence la comparabilité des résultats financiers et pourraient fausser l'analyse des tendances relativement à son rendement commercial. Le fait d'exclure cet élément ne signifie pas

qu'il est non récurrent. La Société estime que la présentation du bénéfice brut ajusté et de la marge brute ajustée est utile, puisqu'elle aide la direction et les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités en ce qui concerne l'efficacité avec laquelle la Société utilise la main-d'œuvre et les matériaux pour fabriquer des biens destinés à ses clients, qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par l'incidence des profits nets sur l'assurance comptabilisés au cours d'exercices précédents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T3 2024	T3 2023	Cumul annuel en 2024	Cumul annuel en 2023
Bénéfice brut	277,6	239,2	750,7	643,5
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :				
Profits nets sur l'assurance	—	—	—	(3,1)
Bénéfice brut ajusté	277,6	239,2	750,7	640,4
Marge brute	31,2 %	27,5 %	30,7 %	26,7 %
Marge brute ajustée ¹⁾	31,2 %	27,5 %	30,7 %	26,5 %

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice brut ajusté divisé par les ventes nettes.

Charges de vente et charges générales et administratives ajustées et charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes

Les charges de vente et charges générales et administratives ajustées correspondent aux charges de vente et charges générales et administratives excluant l'incidence des coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. La Société utilise les charges de vente et charges générales et administratives ajustées et les charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes pour mesurer sa performance d'une période à l'autre, sans tenir compte des variations liées à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. La Société estime que la présentation des charges de vente et charges générales et administratives ajustées et des charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes qui, de l'avis de la Société, sont de nature inhabituelle et non récurrente. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T3 2024	T3 2023	Cumul annuel en 2024	Cumul annuel en 2023
Charges de vente et charges générales et administratives	83,6	82,2	312,5	242,1
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :				
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	5,5	—	82,3	—
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées	78,1	82,2	230,2	242,1
Charges de vente et charges générales et administratives en pourcentage des ventes nettes	9,4 %	9,5 %	12,8 %	10,0 %
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes ¹⁾	8,8 %	9,5 %	9,4 %	10,0 %

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond aux charges de vente et charges générales et administratives ajustées divisées par les ventes nettes.

Bénéfice opérationnel ajusté et marge opérationnelle ajustée

Le bénéfice opérationnel ajusté correspond au bénéfice opérationnel avant les coûts de restructuration et les autres coûts connexes à des acquisitions et exclut aussi la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. La direction utilise le bénéfice opérationnel ajusté et la marge opérationnelle ajustée pour mesurer la performance de la Société au niveau du bénéfice opérationnel, car elle croit qu'ils donnent une meilleure indication de sa performance opérationnelle et facilitent la comparaison entre les périodes de présentation de l'information financière, sans tenir compte des variations liées à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. La Société exclut ces éléments du calcul parce qu'ils influencent la comparabilité des résultats opérationnels et pourraient potentiellement fausser l'analyse des tendances relatives au rendement de son bénéfice opérationnel et de sa marge opérationnelle. La Société estime que la présentation du bénéfice opérationnel ajusté et de la marge opérationnelle ajustée est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités en ce qui concerne l'efficacité avec laquelle la Société génère des profits à partir de ses activités principales, qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par l'incidence des éléments notés ci-dessus susceptibles de varier d'une période à l'autre. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T3 2024	T3 2023	Cumul annuel en 2024	Cumul annuel en 2023
Bénéfice opérationnel	192,9	155,0	439,3	465,7
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	1,1	2,0	(1,0)	34,9
Profits nets sur l'assurance	—	—	—	(77,3)
Profit sur une cession-bail	—	—	—	(25,0)
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	5,5	—	82,3	—
Bénéfice opérationnel ajusté	199,5	157,0	520,6	398,3
Marge opérationnelle	21,7 %	17,8 %	17,9 %	19,3 %
Marge opérationnelle ajustée ¹⁾	22,4 %	18,1 %	21,3 %	16,5 %

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice opérationnel ajusté divisé par les ventes nettes.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté correspond au bénéfice avant les charges financières nettes, l'impôt sur le résultat et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et des autres coûts connexes à des acquisitions. Le BAIIA ajusté exclut aussi la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. La direction se sert du BAIIA ajusté, entre autres mesures, pour faciliter la comparaison de la rentabilité de ses activités de manière cohérente d'une période à l'autre et pour permettre une meilleure compréhension des facteurs et des tendances marquant ses activités. La Société croit aussi que cette mesure est couramment utilisée par les investisseurs et les analystes pour évaluer la rentabilité et la structure de coûts des entreprises du secteur ainsi que pour mesurer la capacité d'une entreprise à assurer le service de la dette et à s'acquitter d'autres obligations de paiement, ou en tant qu'instrument d'évaluation courant. La Société ne tient pas compte de la dotation aux amortissements, qui n'entraîne pas de décaissement de par sa nature et peut varier considérablement selon les méthodes comptables utilisées ou des

facteurs non liés aux activités opérationnelles. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Cette mesure n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars)</i>	T3 2024	T3 2023	Cumul annuel en 2024	Cumul annuel en 2023
Bénéfice net	131,5	127,4	268,5	380,3
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	1,1	2,0	(1,0)	34,9
Profits nets sur l'assurance	—	—	—	(77,3)
Profit sur une cession-bail	—	—	—	(25,0)
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	5,5	—	82,3	—
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	36,5	31,3	104,9	90,9
Charges financières, montant net	30,2	20,7	77,2	58,4
Charge d'impôt sur le résultat	31,3	6,9	93,5	27,0
BAILA ajusté	236,1	188,3	625,4	489,2

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles correspondent aux flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles moins les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'entreprises. La Société considère que les flux de trésorerie disponibles constituent un indicateur important de la solidité et de la situation de trésorerie de l'entreprise et il s'agit d'une mesure clé utilisée par la direction en matière de gestion du capital, car elle indique les flux de trésorerie disponibles, une fois les dépenses d'investissement effectuées, afin de rembourser la dette, de poursuivre les acquisitions d'entreprises et/ou de redistribuer à ses actionnaires. La direction croit que les flux de trésorerie disponibles permettent également aux investisseurs d'apprécier les liquidités dont dispose la Société pour assurer le service de la dette, pour financer des acquisitions et pour verser des dividendes. De plus, les flux de trésorerie disponibles sont une mesure couramment utilisée par les investisseurs et les analystes afin d'évaluer une entreprise et ses éléments d'actif sous-jacents. Cette mesure n'a pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars)</i>	T3 2024	T3 2023	Cumul annuel en 2024	Cumul annuel en 2023
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	178,2	305,1	290,9	307,5
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(29,3)	(40,5)	(109,3)	(119,1)
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :				
Acquisitions d'entreprises	—	—	—	—
Flux de trésorerie disponibles	148,9	264,6	181,6	188,4

Total de la dette et dette nette

Le total de la dette est défini comme la somme de la dette bancaire, de la dette à long terme, incluant la partie courante, et des obligations locatives, incluant la partie courante, alors que la dette nette correspond au total de la dette duquel sont déduits la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La Société estime que le total de la dette et la dette nette constituent des indicateurs importants pour la direction et les investisseurs afin d'évaluer la situation financière et les liquidités de la Société et de mesurer son levier financier. Ces mesures n'ont pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

	29 septembre 2024	31 décembre 2023
<i>(en millions de dollars)</i>		
Dette à long terme (y compris la partie courante)	1 479,0	985,0
Dette bancaire	—	—
Obligations locatives (y compris la partie courante)	106,4	98,1
Total de la dette	1 585,4	1 083,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(78,5)	(89,6)
Dette nette	1 506,9	993,5

Ratio de levier financier de la dette nette

La Société définit le ratio de levier financier de la dette nette comme étant le ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs; ces mesures sont toutes des mesures non conformes aux PCGR. Le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs reflète les acquisitions effectuées pendant la période comme si elles avaient eu lieu au début de cette période. La Société a actuellement établi un ratio cible de levier financier de la dette nette qui équivaut à 1,5 à 2,5 fois le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs (précédemment, 1,5 à 2,0 fois). Le ratio de levier financier de la dette nette sert à évaluer le levier financier de la Société et est utilisé par la direction dans ses décisions à l'égard de la structure du capital de la Société, y compris la stratégie de financement. La Société croit que certains investisseurs et analystes utilisent le ratio de levier financier de la dette nette pour mesurer le levier financier de la Société, y compris sa capacité à rembourser la dette contractée. Le ratio de levier financier de la dette nette de la Société diffère du ratio de la dette nette au BAIIA, qui est un engagement que renferment nos conventions relatives aux prêts et aux effets. Par conséquent, la Société estime qu'il s'agit d'une mesure supplémentaire utile. Cette mesure n'a pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

	29 septembre 2024	31 décembre 2023
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>		
BAIIA ajusté des douze derniers mois consécutifs	810,9	674,5
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :		
Acquisitions d'entreprises	—	—
BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs	810,9	674,5
Dette nette	1 506,9	993,5
Ratio de levier financier de la dette nette ¹⁾	1,9	1,5

1) Aux fins des conventions relatives aux prêts et aux effets, le ratio de la dette nette totale au BAIIA de la Société était de 2,0 au 29 septembre 2024.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

Certains énoncés qui figurent dans le communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs au sens de la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et des lois et de la réglementation sur les valeurs mobilières du Canada. Ces énoncés sont assujettis à des risques, des incertitudes et des hypothèses importants. Les énoncés prospectifs comprennent entre autres de l'information sur nos objectifs et sur les stratégies visant à atteindre ces objectifs, de même que de l'information sur nos opinions, nos plans, nos attentes, nos anticipations, nos estimations et nos intentions, incluant notamment nos attentes relatives à la croissance des ventes nettes, à la marge brute, aux charges de ventes et charges générales et administratives, aux coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions, à la marge opérationnelle, à la marge opérationnelle ajustée, au BAIIA ajusté, au bénéfice dilué par action, au bénéfice dilué par action ajusté, au taux d'imposition, aux flux de trésorerie disponibles, au rendement de l'actif net ajusté moyen, aux ratios de levier financier de la dette nette au BAIIA ajusté, au remboursement de capital et aux dépenses d'investissement, y compris nos prévisions financières décrites dans le présent communiqué de presse à la rubrique « Perspectives pour 2024 ». Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de termes ayant une connotation conditionnelle ou prospective, tels que « peut », « fera », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « suppose », « anticipe », « planifie », « croit », ou « continue », de même que de la forme négative de ces expressions ou des variantes de celles-ci ou de termes semblables.

Le lecteur est invité à consulter les documents déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ainsi que les risques décrits aux rubriques « Gestion des risques financiers », « Principales estimations comptables et jugements » et « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion le plus récent pour une analyse des facteurs pouvant influencer nos résultats futurs. Les facteurs significatifs et les principales hypothèses qui ont été retenus pour tirer une conclusion ou formuler une prévision ou une projection sont également présentés dans ce document et le présent communiqué de presse.

Les énoncés prospectifs sont, de par leur nature, incertains et les résultats ou les événements qui y sont prévus pourraient différer considérablement des résultats ou des événements réels. Les facteurs significatifs qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement des conclusions, prévisions ou projections reflétées dans ces énoncés prospectifs comprennent notamment :

- les changements des conditions économiques, financières ou géopolitiques générales à l'échelle mondiale ou sur un ou plusieurs des marchés que nous desservons;
- notre capacité à mettre à exécution nos stratégies et nos plans de croissance, y compris notre aptitude à mettre en service l'expansion de la capacité prévue;
- l'intensité de la concurrence et notre capacité à la soutenir efficacement;
- notre dépendance à l'égard d'un petit nombre de clients d'envergure, y compris notre plus important distributeur;
- le fait que nos clients ne soient pas dans l'obligation de passer un minimum de commandes fermes;
- notre capacité à prévoir, identifier et réagir à l'évolution des préférences des consommateurs et des tendances de consommation;
- notre capacité à gérer efficacement le niveau de notre production et de nos stocks en fonction des fluctuations de la demande des consommateurs;
- les fluctuations et la volatilité, par rapport aux niveaux actuels, des cours des matières premières et des produits énergétiques entrant dans la fabrication et le transport de nos produits;
- notre dépendance à l'égard de fournisseurs clés et notre capacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières, en matières intermédiaires et en produits finis;

- l'impact des risques liés aux conditions météorologiques, au climat politique et socioéconomique, aux catastrophes naturelles, aux épidémies, aux pandémies et aux endémies, telle que la pandémie de COVID-19, propres aux pays où nous exerçons nos activités ou dans lesquels nous vendons nos produits ou auprès desquels nous nous approvisionnons;
- la perturbation des activités de fabrication et de distribution causée par des facteurs tels que des enjeux opérationnels, des perturbations au niveau des fonctions logistiques de transport, des conflits de travail, l'instabilité politique ou sociale, les événements liés au climat, les catastrophes naturelles, les épidémies et les pandémies (comme la pandémie de COVID-19) et d'autres événements défavorables imprévus;
- la conformité à la réglementation en matière de commerce international, de concurrence, de fiscalité, d'environnement, de santé et de sécurité au travail, de responsabilité de produits, d'emploi, de brevets et de marques de commerce, de gouvernance et de valeurs mobilières, de licences et de permis, de protection de la vie privée, de faillite, de lutte anticorruption, ou de toutes autres lois ou réglementation en vigueur dans les territoires où nous exerçons nos activités;
- l'imposition de mesures correctives commerciales, la conformité aux règlements en matière de droits et tarifs et les modifications qui y sont apportées, les lois et accords sur le commerce international, les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux et les programmes de préférences commerciales sur lesquels compte actuellement la Société pour exercer ses activités de fabrication ou pour l'application des mesures de protection qui en découlent;
- l'élimination des subventions gouvernementales et des crédits dont nous bénéficions actuellement, et la non-matérialisation des nouvelles subventions et des nouveaux crédits attendus;
- les facteurs ou circonstances qui pourraient faire grimper notre taux d'impôt effectif, dont le résultat de vérifications fiscales ou la modification de lois ou de traités fiscaux applicables;
- l'évolution ou le risque de violation des lois et règlements sur la sécurité des produits de consommation;
- les changements relatifs à nos relations de travail avec nos employés ou aux lois et réglementations sur l'emploi au Canada comme à l'étranger;
- notre dépendance à l'égard des gestionnaires clés et notre capacité à attirer et/ou à retenir du personnel clé;
- une mauvaise presse à la suite de violations réelles, présumées ou perçues, par la Société ou l'un de ses sous-traitants, des droits de la personne, des lois du travail et environnementales ou des normes du travail internationales, ou pour des pratiques de travail ou toutes autres pratiques commerciales contraires à l'éthique;
- notre capacité à protéger nos droits de propriété intellectuelle;
- les problèmes opérationnels liés à nos systèmes d'information ou à ceux de nos fournisseurs de services découlant de pannes de systèmes, de virus, d'une atteinte à la sécurité et à la cybersécurité, de désastres, de perturbations découlant de la mise à jour ou de l'intégration de systèmes;
- une atteinte réelle ou perçue à la sécurité des données;
- l'évolution rapide de l'intelligence artificielle;
- notre capacité à intégrer avec succès les acquisitions et réaliser les synergies et les bénéfices attendus;
- les modifications des méthodes et des estimations comptables;
- l'exposition aux risques découlant des instruments financiers, dont le risque de crédit lié aux créances clients et à d'autres instruments financiers, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de taux d'intérêt, de même que les risques liés aux prix des marchandises.

Ces facteurs pourraient faire en sorte que la performance et les résultats financiers réels de la Société au cours des périodes futures diffèrent de façon significative des estimations ou des projections à l'égard de la performance ou des résultats futurs exprimés, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne tiennent pas compte de l'incidence que les opérations ou les éléments non récurrents ou inhabituels annoncés ou qui se produiront après la formulation des énoncés pourraient avoir sur les activités de la Société. Par exemple, ils ne tiennent pas compte de l'incidence des cessions et des acquisitions d'entreprises ou d'autres transactions commerciales, des dépréciations d'actifs, des pertes de valeur d'actifs ou d'autres charges annoncées ou qui sont constatées après la formulation des énoncés prospectifs. L'incidence financière de ces opérations et d'éléments non récurrents ou inhabituels peut se révéler complexe et dépend nécessairement des faits propres à chacun d'eux.

Rien ne peut garantir que les attentes exprimées dans nos énoncés prospectifs se concrétiseront. Les énoncés prospectifs ont pour but de fournir au lecteur une description des attentes de la direction relativement à la performance financière future de la Société et ils risquent de ne pas convenir à d'autres fins. De plus, à moins d'indication contraire, les énoncés prospectifs présentés dans ce communiqué ont été établis en date de ce dernier et nous ne nous engageons nullement à les actualiser publiquement ni à les réviser à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf si les lois ou les réglementations applicables l'exigent. Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué, y compris nos prévisions financières actualisées pour l'exercice 2024 qui figurent à la rubrique « Perspectives pour 2024 », sont présentés sous réserve expresse de cette mise en garde.

À propos de Gildan

Gildan est l'un des principaux fabricants de vêtements de base de tous les jours. L'offre de produits de la Société comprend des vêtements de sport, des sous-vêtements et des chaussettes vendus à un large éventail de clients, y compris des grossistes, des sérigraphes ou des décorateurs, ainsi qu'aux détaillants qui vendent aux consommateurs par l'entremise de leurs magasins physiques et/ou leurs plateformes de commerce électronique et aux entreprises de marques mondiales axées sur le style de vie. La Société commercialise ses produits en Amérique du Nord, en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique latine, sous un portefeuille diversifié de marques appartenant à la Société, notamment Gildan®, American Apparel®, Comfort Colors®, GOLDTOE® et Peds®.

Gildan possède et opère des installations de production à grand volume et verticalement intégrées, qui sont principalement situées en Amérique centrale, dans les Caraïbes, en Amérique du Nord et au Bangladesh. Gildan est engagée à mettre en place des pratiques de premier plan en matière de main-d'œuvre, d'environnement et de gouvernance dans toute la chaîne d'approvisionnement de la Société conformément à son programme ESG intégré dans la stratégie d'affaires à long terme de la Société. Des informations additionnelles sur Gildan et sur ses pratiques et initiatives en matière d'ESG sont disponibles au www.gildancorp.com.

-30-

Relations avec les investisseurs :

Jessy Hayem, CFA
Première vice-présidente et chef des relations
avec les investisseurs et des communications mondiales
(514) 744-8511
jhayem@gildan.com

Relations avec les médias :

Geneviève Gosselin
Directrice, communications mondiales et
marketing d'entreprise
(514) 343-8814
communications@gildan.com